

Prostitution dans les sociétés créoles

La prostitution telle que la définit le dictionnaire Larousse, est « l'acte par lequel une personne consent habituellement à pratiquer des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'autres personnes moyennant rémunération ». Mais cette question de la rémunération n'est pas seulement associée à une notion de travail ordinaire accompli, elle dépend aussi de facteurs socio-économiques car, « à la faveur de la crise de l'économie mondiale, des étudiants, des femmes au foyer, des chômeuses ont de plus en plus recours à la prostitution, de manière occasionnelle ou durable, pour arrondir leurs fins de mois et tenter de sortir d'une situation précaire » (Fondation Scelles, 2013). Et pour des sociétés dont le produit intérieur brut (PIB) est au moins 30 % inférieur à celui de la métropole et le chômage autour de 26 %, la question de la crise économique et de ses effets sera davantage marquée dans leurs territoires.

Si l'on s'intéresse à la question de la prostitution dans les sociétés créoles, on est fondé à prendre comme point de départ la construction initiale de la société avec l'arrivée des engagés, les relations avec les Amérindiens, mais aussi bien évidemment, la traite négrière. Ce dernier point fait débat dans la mesure où une grande partie des auteurs, qu'ils soient créoles ou originaires d'autres endroits du monde, considèrent que c'est le point de départ de la construction des sociétés créoles, puisqu'il est associé, comme disait René Girard, à *la violence originelle*, qui contribue à la constitution initiale de tout peuple et de toute nation. Edouard Glissant nous dit bien : « *c'est que, si l'on peut dire, en matière de voyages, le peuple des plantations en connaît un bout. Depuis ce bateau du grand voyage, tous sans le ressentir ou désireux de l'oublier au plus vite, avaient affronté l'inconnu (...) C'est que cette barque est une matrice. Le gouffre-matrice (...). Car si vous êtes seuls dans l'épouvante, vous partagez déjà l'inconnu avec quelques-uns que vous ne connaissez pas encore* » (Glissant, 1997). Une telle conception tendrait à faire oublier que le métissage, cette richesse culturelle qui constitue une valeur intrinsèque, est la base de la construction de l'écheveau soigneusement tissé et mêlé au fil du temps. Au point qu'il apparaît aujourd'hui impensable de retrouver de manière individuelle l'origine de chaque être vivant sur ces territoires. Mais c'est aussi de façon paradoxale un élément commun à tous les peuples qui sont arrivés sur cette terre de l'Amérique, de l'Océan Indien ou du Pacifique. En effet, pour reprendre l'expression des auteurs de l'« *Eloge de la créolité* », nous dirons que les créoles se définissent ainsi, « *ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, nous nous proclamons Créoles. Cela sera pour nous une attitude intérieure, mieux une vigilance, ou mieux encore, une sorte d'enveloppe mentale au mitan de laquelle se bâtira notre monde en pleine conscience du monde* » (Bernabé, Chamoiseau, Confiant, 1997). Afin de confirmer cette position, nous citerons encore Edouard Glissant à propos de l'identité rhizome, « *Alors que l'identité « racine » est héritée des ancêtres, localisable dans un lieu géographique et une histoire*

*familiale, l'identité « rhizome » se construit au présent. Elle n'admet ni un seul lieu d'origine, ni une histoire familiale précise, elle naît des relations qu'elle crée » (Glissant, 1997). Ce point de départ constitue déjà un premier élément de lecture dans la mesure où, associée étroitement à la question de la traite négrière, se pose celle aussi de l'exploitation des hommes et des violences sur les hommes et, en particulier, sur les femmes. Ce qui a créé ce rapport particulier que nous soulignons dans la relation homme-femme dans l'ouvrage *Psychologie des sociétés créoles*. En effet, « la notion de famille antillaise et de la littérature est étroitement liée à la question de l'esclavage et, par conséquent, on fait souvent remonter la construction de la famille après 1848, date de l'abolition. Non pas que la famille n'existait pas auparavant, mais le statut d'esclave et le rattachement des enfants à la mère, et plus précisément au propriétaire de l'habitation sur laquelle vivait la mère, tel qu'il est stipulé aux articles 12 et 13 du Code noir, ne permettait pas de construire une famille, ni même de considérer la famille comme matriarcale, ou plus précisément comme matrice focale, tel que l'avait décrite Jacques André » (Nuissier, 2013). Le lien entre esclavage et prostitution a été établi par Wijers et Lap-Chew qui déclarent que : « si l'on postule que la prostitution est en soi esclavage, la prostitution et l'esclavage partagent alors une essence commune. Dans cette logique, toute autre sorte d'analyse se voit dès lors exclue. Et parfois même interdite. Certaines personnes ayant tenté de soumettre le phénomène à un autre examen se sont même vu un jour accuser de « justifier un système de domination » (Wijers & Lap-Chew, 1997).*

Du fait que nos sociétés soient initialement fondées sur un système esclavagiste, il nous semble encore à ce jour que celui-ci influence les relations hommes-femmes à travers l'identification à l'ennemi commun. En effet, « tout se passe ainsi comme si, pour maintenir un équilibre précaire dans la relation homme/femme, il fallait nécessairement se présenter en frères de misère : la femme noire violée par l'homme blanc et l'homme noir exploité par l'homme blanc. En ayant un ennemi commun, on peut se réconcilier, mais le contentieux demeure néanmoins » (Nuissier, 2013). Et ce contentieux particulier entre les hommes et les femmes demeure, les premiers reprochant aux secondes d'avoir été les victimes implicitement consentantes des bourreaux. « Ce 'mythe fondateur', indépendamment de sa véracité historique donne un fondement à la dépossession : l'homme est dépossédé des femmes qui sont volées et violées par le maître et les femmes sont dépossédées de leur corps par le maître. Le mythe du viol fondateur implique que la femme noire n'a pas pu avoir du désir pour le maître blanc dont elle est nécessairement la victime ; il maintient également l'illusion d'un passé africain pur 'souillé' par le Blanc. La persistance du mythe du viol fondateur dans le sens commun guadeloupéen implique que les relations entre les hommes et les femmes ne sont pas 'apaisées' en Guadeloupe » (Mulot, 2000). Et de ce fait, on pourrait penser que les relations entre femmes sont toujours empreintes d'un rapport de suspicion puisque que les femmes ne seraient jamais vraiment victimes, dans la mesure où elles seraient quelque peu consentantes. Et dans ce même ordre d'idées, on pourrait imaginer que la violence faite aux femmes va occuper un rôle secondaire et que la question de la crédibilité qui pourrait leur être apportée serait toujours litigieuse.

Pour comprendre la question de la prostitution dans les sociétés créoles, il faut par conséquent revenir sur la place de la femme dans nos sociétés. Mais notre analyse doit aussi prendre en compte les facteurs plus traditionnels lorsque l'on étudie la prostitution, comme le pays d'origine, la question des moyens économiques, les différentes formes de prostitution, la

prostitution des mineurs et le lien avec la transmission du VIH/Sida. Mais aussi la notion de communauté sous les angles du connu et de l'inconnu, du dit et du non-dit, de l'étranger et du compatriote.

Les départements français d'Amérique en quelques chiffres

Selon l'*Institut national de la statistique et des études économiques* (INSEE), la population en Guadeloupe et en Martinique représente environ 450 000 habitants pour chaque île. Elle est de 250 000 habitants en Guyane. L'immigration moyenne dans ces îles est de 6,5 % mais elle représente le double en Guyane, département 40 fois plus grand que la Guadeloupe et la Martinique réunies (INSEE, 2006). Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 19 812 € (21 458 US\$) (*statistiques INSEE 2013*) avec une progression annuelle de 0,8 %. Ce taux est 27 % inférieur à celui mesuré en métropole (hors Ile-de-France). Ces chiffres sont proches de ceux retrouvés dans une étude menée par Françoise Guillemaut en 2009, « un PIB par habitant de 17 400 € [18 846 US\$] en Guadeloupe contre 29 800 € [32 276 US\$] en France métropolitaine, un taux de chômage avoisinant 25 % (22 % des hommes contre 30 % des femmes) et un nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion-RMI bien supérieur à celui de la métropole (15 % de la population dont 90 % sont des femmes). Une économie basée sur la consommation des ménages ainsi que l'encouragement à l'immigration (par le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer-BUMIDOM, 1963–1982) a remplacé l'économie de plantation en déclin depuis les années 1950 ». Ces territoires font partie, selon les critères européens, des régions ultrapériphériques. Le chômage dans les trois départements est en moyenne de 26 % de la population active (INSEE 2014) plus du double de celui de la métropole. La densité moyenne, à l'exception de la Guyane est de : 249,2 h/km². Les statistiques locales officielles de la prostitution sur les trois départements recensent de 250 à 300 personnes par département (2009). Autrement dit, nous sommes dans des territoires sur lesquels la précarité est importante, en raison du chômage, de l'absence de débouchés, de la faiblesse de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Mais c'est aussi la région des paradoxes, le premier étant la sur-rémunération que perçoivent les fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales (40 % du salaire brut) alors que ceux-ci bénéficiaient déjà de la garantie de l'emploi. Ce qui contribue aussi au faible développement de toute économie basée sur l'investissement et l'attirance massive des Antillo-Guyanais vers la fonction publique. Ce sont aussi les terres sur lesquelles l'arbitraire a toujours eu cours et le rapport à la loi a toujours été particulier. Nous en voulons pour preuve la coexistence entre le Code civil voulu par Napoléon, alors que ce même Napoléon rétablissait l'esclavage en 1802 et, par la même occasion, le Code Noir. Le Code civil pour la métropole et le Code Noir pour les habitants des tropiques.

La prostitution dans nos sociétés créoles a été difficile à évaluer, en l'absence de chiffres récents. Ce qui est positif car les associations qui s'occupent de ces personnes en difficulté le font dans le cadre d'une prise en charge nationale globale pour éviter l'exclusion, pour lutter contre la discrimination et pour éviter la transmission des infections sexuellement transmissibles, en accompagnant les mères et leurs enfants. Par conséquent, elles ont tenu à préserver cet anonymat afin que les personnes concernées ne soient pas stigmatisées.

On peut cependant dire qu'il existe plusieurs formes de prostitution.

La première forme, considérée comme ancienne et sédentaire, est liée à l'activité maritime dans beaucoup de ports, ou dans les communes touristiques. Il s'agit la plupart du temps d'une prostitution de rue. Les personnes prostituées, majoritairement originaires de la République Dominicaine ou d'Haïti et en situation régulière, utilisent une petite case à côté de leur domicile ou un peu plus loin pour abriter leur activité.

La seconde forme de prostitution serait directement liée à une exploitation des femmes dans certains bars. Il a été mis en évidence une relation entre cette forme d'exploitation des femmes et un réseau organisé, avec un lien direct avec le trafic de stupéfiants. Une autre forme de prostitution organisée est celle que l'on retrouve dans la partie hollandaise de l'île de Saint-Martin. Elle concerne des femmes originaires de l'Amérique du Sud (Colombie, Venezuela) mais aussi de la République Dominicaine. Agées entre 20 et 30 ans, elles exercent dans des bars avec des prestations sexuelles tarifées. Dans la partie française de l'île, il s'agirait d'une forme de prostitution plus déguisée et discrète : des femmes qui reçoivent des clients chez elles et racolent dans les centres commerciaux ou dans les rues.

Yolande Geadah pose la question suivante : « *Faut-il considérer la prostitution comme une exploitation sexuelle inacceptable de nos jours ou comme une profession qui mérite protection et avantages sociaux ?* ». La plupart du temps, lorsque l'on évoque la question de la prostitution pour les femmes, on l'associe souvent à une situation de violence, de dépendance, face à un homme qui prétend endosser un rôle de protecteur, et qui, en réalité, les exploite. Il n'existe pas de prostitution, comme en Europe, de personnes venues des pays de l'Est ou de l'Afrique, organisée par des groupes criminels. Cependant, il y a eu quelques affaires liées au trafic humain et au trafic de stupéfiants. Dans la majorité des cas, une impression d'autonomie prédominerait puisque les femmes ont toujours été les maîtresses du foyer. Par conséquent, cette notion d'autonomie est liée à la représentation de la femme dans les sociétés créoles.

Prostitution et migration

« *La question centrale ici est celle de l'exclusion des femmes aux possibilités d'accès au travail et surtout à sa juste rémunération. Le manque de perspectives dans leur pays d'origine, l'impossibilité d'accès à des conditions légales de migration, combinés avec une demande de main-d'œuvre dans des secteurs sans régulation ni protection, permettent le développement de circuits illégaux de migration et d'exploitation au travail, dans le marché informel (ou illégal). La question du trafic est alors mise en perspective avec celle des conditions structurelles de l'oppression des femmes* » (Guillemaut, 2004).

Dans les sociétés créoles, et particulièrement dans les sociétés antillo-guyanaises, ce sont la plupart du temps des femmes originaires de République Dominicaine ou de la République d'Haïti qui constituent le lot principal des personnes prostituées. Dans cet îlot de pauvreté qu'est la Caraïbe, les départements français d'Amérique font figure d'*eldorado*, et il n'est pas surprenant qu'elles s'y retrouvent prostituées.

L'origine géographique des femmes n'est effectivement pas neutre dans le discours commun. La prostitution est aussi l'occasion d'une stigmatisation dans la mesure où l'on considère par généralisation que toutes les femmes originaires de ces îles sont forcément des personnes prostituées. Il existe un phénomène de généralisation qui fonctionne très bien et

qui, dans l'imaginaire collectif, fait toujours penser qu'un enfant dont la mère serait originaire d'Haïti ou de la République Dominicaine serait forcément l'enfant d'une prostituée.

Prostitution et moyens économiques

Mais la question des moyens économiques ne concerne pas seulement les femmes migrantes. Dans les sociétés créoles, on parle de plus en plus d'une « prostitution déguisée ». C'est le cas de ces femmes qui vont demander à chacun de leurs amants de payer le loyer, les factures, les courses, les sorties, sans oublier les cadeaux. Si l'on considère qu'il ne s'agit pas de relations sexuelles rémunérées directement, il s'agit bien d'une relation rémunérée de manière indirecte fondée sur les difficultés économiques dans un pays où le chômage sévit à grande échelle. On pourrait penser que ce système favorise les femmes sur le plan économique en leur octroyant des prestations sociales et autres allocations, alors que les hommes n'y ont pas droit. De ce fait, on leur attribue de manière artificielle un pouvoir économique que les hommes leur envient. S'il est vrai que le principe de la solidarité du système français, qui permet d'aider les foyers modestes et les personnes en difficulté, entraîne une sorte de perversion dans les rapports économiques hommes-femmes, il nous semble que cette représentation de la perversion est induite en réalité et en partie par les hommes. En effet, c'est parce qu'ils perçoivent la relation amoureuse uniquement à travers un rapport économique, l'argent constituant le symbole du pouvoir, qu'ils évoquent la notion de prostitution déguisée, expression ignorée des femmes.

Une forme de prostitution invisible tend à se développer, celle des étudiantes ou des lycéennes, issues de milieux défavorisés, associée essentiellement à un besoin d'argent pour améliorer le quotidien et pour lesquelles la formule utilisée en créole est KPN (Koké Pou Ni) signifiant littéralement « avoir des rapports sexuels pour obtenir de l'argent ». Cette forme de prostitution constitue une double violence. Outre le fait qu'elle soit associée à une précarité financière, elle se double du risque de transmission du VIH/Sida puisque les hommes de plus de 50 ans sont la seconde population la plus touchée par le VIH/Sida. Un certain nombre d'associations s'occupant de mineurs s'est inquiétée de cette situation. Elles ont pu mettre en évidence une certaine régularité de relations entre des hommes de 55-60 ans et des personnes mineures motivées essentiellement pour arrondir leurs fins de mois ou pour obtenir des biens matériels.

Prostitution et transmission du VIH/Sida

Ces deux éléments sont fortement liés du fait de la multiplication des partenaires et de l'absence d'utilisation de préservatifs. La multiplication des actes sexuels sont autant de risques pour la transmission des infections sexuellement transmissibles comme le VIH/Sida. La prostitution occasionnelle constitue cependant un risque important notamment chez les mineurs se prostituant, car leur jeune âge ne leur confère pas l'autorité nécessaire pour exiger des rapports protégés avec des adultes qui leur imposent des prises de risque.

Prostitution, une forme de contrôle pour et par les hommes

Que ce soit des hommes qui parlent de prostitution déguisée ou des hommes d'âge mûr qui ont des rapports avec des jeunes filles mineures, il existe toujours une image négative de la femme. Elle est avant tout un objet sexuel, un moyen permettant de satisfaire ses besoins personnels. Le contentieux évoqué entre l'homme et la femme est toujours présent. En effet, la femme est considérée nécessairement comme une prostituée qu'elle se livre ou non à la prostitution car, de toute façon, elle serait toujours à l'origine de la tromperie originelle ayant eu des relations sexuelles avec le maître. Par conséquent les femmes sont nécessairement infidèles. Cette présentation de la femme comme infidèle permet aux hommes de maintenir le contrôle sur elles, de satisfaire leurs besoins, mais aussi de les culpabiliser en les maintenant toujours dans une situation de fautive et en se positionnant eux, comme des victimes.

C'est effectivement une forme de violence faite aux femmes car c'est un moyen pour les hommes de maintenir leur dépendance sur les femmes, de les accuser d'une toujours probable infidélité. Mais, c'est aussi une façon de satisfaire un certain nombre de besoins qu'ils n'osent satisfaire avec leur compagne, l'occasion d'utiliser ces femmes comme des objets sous prétexte qu'il payent, et auprès de qui ils n'ont pas à justifier leurs besoins. Ils n'ont pas à respecter cette femme qui n'est pas une partenaire, mais qui constitue essentiellement un objet de satisfaction pulsionnelle. Les associations comme *Fédération féminine d'organisation et de revalorisation culturelle économique et sociale* (FORCES), *Kaz Créole*, l'*Association pour la Prévention et l'Accompagnement des Publics en Difficultés* (APAPED) sont très vigilantes quant à la violence faite aux femmes et si *FORCES* travaille essentiellement à l'étude de l'évolution des violences faites aux femmes et à une promotion de la femme en général, les associations comme *Kaz Créole* ou *APAPED* travaillent plus dans l'accompagnement global, la santé, l'éducation des mères et de leurs enfants.

Sources

- « Les chiffres des violences faites aux femmes en Guadeloupe », L'Observatoire Féminin, Association FORCES, décembre 2013.
- Bernabé J., Chamoiseau P., Confiant R., *Eloge de la créolité*, Ed. Gallimard, 1993.
- Bonnefous B., « Retour sur un phénomène tabou : la prostitution étudiante », *France-Soir*, 18 janvier 2010.
- Clech S., « Police et Gendarmes, alerte en Guadeloupe », reportage télévisé produit par Cartel Presse, Emission Enquête exclusive, M6, 16 février 2014.
- COLOMBET B., « Prostitution : des locations épinglées pour leur « service tout compris », *France-Antilles*, 28 septembre 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Dolmare L., « En quête d'info : Carénage Carré d'As », *RFO Guadeloupe*, 22 octobre 2010.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend*, Ed. Economica, Paris, 2013.
- Glissant E., *Traité du Tout-Monde*, Ed. Gallimard, 1997.

- Guillemaut F., Cabiria, *Femmes et migrations en Europe : Stratégies et empowerment*, Le Dragon Lune Ed., 2004.
- Guillemaut F., Schutz-Samson M., *La réduction des risques liés au VIH/SIDA et l'accès aux soins dans le contexte des rapports d'échanges économique-sexuel en Guadeloupe*, Groupement Régional de Santé Publique Guadeloupe et Service Etudes et Statistiques Antilles-Guyane, juin 2009.
- Mulot S., « Je suis la mère, je suis le père ! : l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe », Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS), 2000.
- Nuissier E., *Psychologie des sociétés créoles*, Caraïbéditions, Coll. Essai, 2013.
- Wijers M., Lap-Chew L., *Trafficking in Women, Forced Labour and Slavery-Like Practices in Marriage, Domestic Labour and Prostitution*, Foundation Against Trafficking in Women (STV), Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW), Utrecht, 1997.